



14H00  
sur trois mois en moyenne



100% distanciel  
En présentiel sur  
l'agglomération lyonnaise

Salariés/Demandeurs  
d'emploi/CPF \*

1750€ Net de Taxes

Entreprise \*

2750€ Net de Taxes

Prochaines dates :  
Proposition de dates  
validées sous 1 mois

**Public cible :**

Peuvent bénéficier d'un  
bilan de compétences à  
leur initiative ou proposé  
par leur employeur :

- Les salariés
- Les fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique
- Les demandeurs d'emplois

**Prérequis :**  
Aucun

Si distanciel : les  
participants doivent être  
équipés d'un ordinateur  
avec webcam et micro,  
accès WIFI

**Accessibilité :**  
Vous êtes en situation de  
handicap ? Contactez notre  
référente Agnès SAEZ  
[agnes.saez@acleaconseil.fr](mailto:agnes.saez@acleaconseil.fr)

# BILAN DE COMPETENCES

## Objectifs :

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, éventuellement, un projet de formation.

Loi - L.6313.10 du Code du Travail.

## Méthodologie

Notre démarche repose sur :

Des **entretiens individuels** avec un conseiller référent qui suit le bénéficiaire durant toute la prestation

La **confidentialité** : le bénéficiaire est seul destinataire des informations recueillies à son sujet

Des **outils** sélectionnés pour leur fiabilité et mis en œuvre en fonction des objectifs poursuivis

La **participation** : la personne est actrice de son bilan. Au cœur du processus, elle fixe avec son conseiller les actions et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs

Le respect des modalités de transmission des résultats et la destruction des documents conformément à l'article R613-7 du code du travail

## Profil des consultants :

Nos intervenants sont certifiés en bilan de compétences

**Résultats attendus** : meilleure connaissance de soi, ses objectifs, ses contraintes, validation à minima d'un projet professionnel, élaboration d'un plan d'actions, remise d'une synthèse

**Modalités et délais de réalisation** : après validation du devis et programme envoyé par mail ou par le biais de votre compte formation ([formation.gouv.fr](http://formation.gouv.fr) ou [CFP ACLEA Conseil](http://CFP_ACLEA_Conseil)), il faut compter un délai minimum de 14 jours calendaires pour obtenir la validation de la prise en charge.

Votre consultant prend contact avec vous pour définir le planning d'accompagnement.

## Cadre réglementaire :

Le bilan de compétences est régi par les **articles L. 6313-1 et R6313-4 à R6313-8 du code du travail.**

## L'intelligence émotionnelle au cœur du bilan

ACLEA  
Conseil

### Programme :

Le bilan se déroule en trois phases conformément à [l'Article R6313-4](#) du code du travail :

#### Phase préalable-découverte (gratuite)

Cette phase vise à :

- Echanger sur la démarche et les motivations
- Présenter la prestation (cadre légal, méthodologie, déontologie...)

#### Phase préliminaire

Cette phase vise à :

- Informer le bénéficiaire sur les conditions de déroulement de la prestation
- Identifier et analyser préalablement la nature des besoins
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire par la signature d'un devis et l'établissement d'un calendrier prévisionnel

#### Phase d'investigation

Pendant cette phase, le bénéficiaire analyse et identifie ses besoins, détermine ses possibilités d'évolution professionnelle. Elle comprend :

- Un bilan du parcours professionnel, des choix effectués et des compétences acquises.
- Un bilan de l'itinéraire de formation et des connaissances acquises.
- Une analyse des caractéristiques personnelles, des aptitudes, des intérêts et des motivations.
- Des étapes d'investigation qui permettent d'élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable.

#### Phase de conclusion

Cette dernière phase permet au bénéficiaire de :

Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation  
Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet  
Prendre connaissance d'un **document de synthèse** du bilan de compétences

**Evaluer** la prestation réalisée et déterminer son degré de satisfaction via un questionnaire de satisfaction à chaud en fin de bilan

**Un suivi est réalisé 6 mois après la fin du bilan afin de faire le point sur le plan d'action et d'évaluer la situation du bénéficiaire.**

CONTACTEZ NOUS : ACLEA Conseil – 0668708013 [www.acleaconseil.fr](http://www.acleaconseil.fr) – [agnes.saez@acleaconseil.fr](mailto:agnes.saez@acleaconseil.fr)

MAJ Mai 2025 – FO\_001\_Plaquette\_programme\_bilan\_de\_competences

\* À titre indicatif, seul le devis fait foi